

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

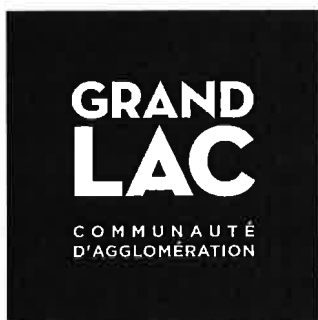
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 janvier 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Charles-Adrien LOUIS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Rafik ES-SLASSI
Wassila BOUJNANE
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Contrôleuse de gestion
Réfèrent comptable – Service Finances
Assistance du service Urbanisme / Habitat
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 24 Année : 2020
Exécutoire le : 24 JAN. 2020
Affichée le : 24 JAN. 2020
Visée le : 23 JAN. 2020

FINANCES

AP/CP 012 – Bassin de rétention des Biâtres – Révision n°3

*Vu l'article L2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 9 février 2017 portant ouverture,
Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1,
Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification des calendriers,*

Monsieur le Président rappelle que le projet de bassin d'orage des Biâtres vient compléter la démarche engagée par Grand Lac de limiter les rejets au lac des eaux collectées sur son territoire lors des épisodes de saturation des usines de traitement par temps d'orage. Ce bassin est destiné à stocker l'essentiel des surverses des réseaux d'assainissement par temps de pluie et de restituer ensuite ces volumes à l'usine de dépollution centre pour les traiter.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil.

Monsieur le président propose au Conseil communautaire d'actualiser les crédits de paiement de l'AP/CP concernant la construction du bassin de rétention des Biâtres.

Le montant de l'Autorisation de Programme est augmenté de 400 000 euros afin de prendre en charge le traitement de matériaux pollués trouvés lors des extractions.

Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement et l'augmentation de l'autorisation de programme de l'opération relative à la construction du bassin de rétention des Biâtres.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



APCP012 - Bassin des Biâtres - Révisions Annexe

OPERATION		APCP012 - Bassin des Biâtres	
Intitulé de l'opération :			
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	165 et 165AP		
Montant initial de l'opération :	10 300 917,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	13 685 000,00 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°2) :	13 685 000,00 euros	↔	
Montant actualisé (révision n°3) :	14 485 000,00 euros	↗	
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2015	207 117,02		207 117,02
Dépenses réalisées 2016	81 581,81		81 581,81
Dépenses réalisées 2017	301 828,48		301 828,48
Dépenses réalisées 2018	1 841 819,46		1 841 819,46
Dépenses réalisées 2019	7 900 000,00		5 451 801,88
Dépenses programmées 2020	3 352 653,23		6 100 000,00
Dépenses programmées 2021	-		500 851,35
TOTAL	13 685 000,00		14 485 000,00
FINANCEMENTS prévus :			
Subventions attendues		Proposé	
	3 507 532,00		
dont subventions perçues 2018	1 032 000,00		
dont subventions perçues 2019	688 000,00		
F.C.T.V.A. théorique	2 300 000,00		
Emprunt	0,00		
Autofinancement	8 677 468,00		
TOTAL	14 485 000,00		

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 012 - Bassin de rétention des Biâtres - Révision n.3

Date de transmission de l'acte : 23/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2020

Numéro de l'acte : d3130 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200114-d3130-DE

Date de décision : 14/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions